

**Procès-Verbal**  
**n° 02-10/04/25**

Nombre de délégués	= 99
Présents	= 49
Pouvoirs	= 08
Nombre de voix	= 57
Excusés	= 04
Absents	= 38

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril,  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement  
du Pays Berry St-Amandois légalement convoqué,  
s'est réuni à Saint-Amand-Montrond  
sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS.

Date convocation : 27 Mars 2025

Affichée le 27 Mars 2025

**Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s :** Gilles BELIN (Arpheuilles), Marilène ALGRET (Beddes), Serge AUDONNET (Bessais-le-Fromental), Yannick GODARD (Bouzais), Roger DAGHER (Bruère-Allichamps), Anne-Marie FERRY (La Celette), Claudie LAVERGNE (La Celle Condé), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Joël DURIN (Charenton-du-Cher), Patrice BARRET (Le Châtelet), Jean-Pierre DELANGE (Chavannes), Yves DODEMENT (Colombiers), Jean GIRAUD (CdC Berry Grand Sud), Philippe AUZON (CdC Cœur de France), Clarisse DULUC (Conseillère Départementale), Bernadette PERROT-DUBREUIL (Conseillère Départementale), Daniel TIETARD (Coust), Rolande FOUCAT (Culan), Louis COSYNS (Dun-sur-Auron), Bertrand SEVERIN (Epineuil-le-Fleuriel), Chantal de L'ESCALOPIER (Lantan), Annie RADUGET (Lapan), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Martine DUPLAIX (Loye-sur-Arnon), Jean-Paul DUPLESSI (Maisonnais), Annie DION (Marçais), Michel BERTHOMIER (La Perche), Pascal MASQUELET (Le Pondy), Bruno CHAGNON (Reigny), Fabienne LEVACHER (Rezay), Michel MORIN (Saint-Denis-de-Palin), Béatrice BEURDIN (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne DURAND (Saint-Germain-des-Bois), Lucie DE OLIVEIRA (Saint-Loup-des-Chaumes), Claude SCHNURER (Saint-Pierre-les-Bois), Claude AUBAILLY (Saint-Pierre-les-Etieux), Bernadette GUILLOT (Saint-Priest-la-Marche), Sylvie SCHWAAB (Saint-Saturnin), Frédéric RIVIERE (Saint-Symphorien), Guy BERÇON (Saint-Vitte), Didier ACCOLAS (Saulzais-le-Potier), Monique AUBAILLY (Serruelles), Florence LERUDE (Sidialles), Sébastien DELOUCHE (Thaumiers), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Cécile REGRAIN (Uzay-le-Venon), Cathy BATISTE (Vallenay), Sonia TOUZET (Venesmes), Gilles POINTEREAU (Vesdun).

**Délégué(e)s excusé(e)s :** Didier BRUGÈRE (Conseiller Départemental), Pierre GROSJEAN (Conseiller Départemental), Stéphane CHEDEVILLE (Corquoy), Jean-Marie MORIER (Faverdines).

**Délégué(e)s ayant donné pouvoir :** Daniel RONDIER (Cogny) a donné pouvoir à Etienne DURAND, Marie-Pierre RICHER (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Clarisse DULUC, Sylvie QUENTIN (Crézançay) a donné pouvoir à Annie RADUGET, Patrick BIGOT (Drevant) a donné pouvoir à Fabienne LEVACHER, Yan CADIER (Orcenais) a donné pouvoir à Annie DION, Emmanuel RIOTTE (Saint-Amand-Montrond) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON, Christophe POINTEREAU (Saint-Baudel) a donné pouvoir à Jean-Paul DUPLESSI, Alain BOURDEAU (Saint-Jeanvrin) a donné pouvoir à Patrice BARRET.

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s :** Patrick MAGUET (Ainay-le-Vieil), Jean du PEYROUX (Arcomps), Renée HOULBREQUE (Ardenais), Claude TOUNSI (Bannegon), Bertrand DE GANAY (Bussy), Bernard RONDELET (La Celle), Eric DUGOU (Chalivoy-Milon), Frédéric DURANT (Châteaumeillant), François GAMBADE (Châteauneuf-sur-Cher), William PELLETIER (CdC Arnon Boischaut Cher), Jean-Claude MARAIS ARNOULT (CdC du Dunois), Patrick BARNIER (Conseiller Départemental), Jean-Luc BRAHITI (Conseiller Départemental), Philippe CHARRETTE (Conseiller Départemental), Florence PIERRE (Conseillère Départementale), Rémi BOURRET (Contres), Nicole DEGAGE-PHALANCHER (Farges-Allichamps), Philippe PERRICHON (La Groutte), Thomas BAUDON (Ids-St-Roch), Florence HAUTEFEUILLE (Ineuil), Bruno MARECHAL (Levet), Catherine GIGOT (Lugny-Bourbonnais commune d'Osmery), Lucien CABANNE (Meillant), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Dominique DUBREUIL (Morlac), Franck DAUMIN (Nozières), Marie-Ange MATHIOT (Orval), Gilles LAVEDRINE (Osmery), Alexandre PLANCHER (Parnay), André GASPAROUX (Préveranges), Nicolas GAUSSERAN (Raymond), Jean-Pierre AMIZET (Saint-Christophe-le-Chaudry), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Nicolas BARRET (Saint-Maur), Nicolas DESESSART (Senneçay), Dominique SIMONIN (Vernais), Alain RIEU (Verneuil), Didier OLIVE (Villecelin).

**Etaient également présent(e)s** : Michelle **RIVET** (déléguée suppléante de Marçais), Brigitte **CABROL** (Conseil de développement), Marie **CANDELLE** (Conseil Régional - Maison de la Région), Annie **MARCHET** (Conseil de développement), Luc **MARTIN** (Conseil de développement), Charles **BAILLY** (Conseil Régional - Directeur Maison de la Région), Dominique **ROULLET** (Vice-Président Conseil Régional), Gonzague **BACHELIER** (Chambre d'Agriculture), la correspondante du Berry Républicain, Magali **PERMENTIER**, directrice, Hélène **SERVANT-MASSÉ**, cheffe de projet PNR, Stéphanie **SIEUR**, secrétaire comptable et Elise **VAILLANT—VINÇON** (stagiaire étudiante).

**Etaient excusés** : Jean-François **CLAUDEL** (Conseil de développement), Annie **JACQUEMIN** (Conseil de développement), Jérôme **PASCAUD** (Président du conseil de développement), Serge **MECHIN** (Président du Pays Loire-Val d'Aubois), Nathalie **PROUHÈZE** (Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond), Béatrice **RENON** (Directrice du CAUE).

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée et donne la parole à Dominique Roullet, vice-président de la Région Centre Val-de-Loire.

## **1. INTERVENTION DE M. DOMINIQUE ROULLET, VICE-PRESIDENT DE LA REGION CENTRE, SUR LE PROJET DE PNR**

**M. ROULLET** commence par résituer l'enjeu du projet dans le cadre du contexte régional. Le Centre Val-de-Loire est composé de 3 grands territoires : un au nord tourné vers l'Île de France, l'axe de Loire et le sud régional (le Berry). Ce sud régional traverse des difficultés que chacun connaît : perte de population, vieillissement, un territoire pas très attractif. A ce sujet, l'agence d'attractivité de l'Indre a fait un bilan et l'image de l'Indre est même négative. Les difficultés, même si elles sont moindres, sont les mêmes dans le Cher. A contrario l'image véhiculée par le Berry est positive.

Il n'est pas de ceux qui pensent que le développement ligérien va ruisseler sur le sud. Il faut donc trouver des projets structurants, plutôt massifs, pour tirer le Berry vers le haut.

Le projet de parc naturel régional en est un. C'est un atout considérable à 2h30 de Paris et ce à un moment où on parle de biodiversité, de bien-être, de santé, de produits locaux.

Il entend dire que c'est un projet difficile. Soit ! Mais faut-il s'arrêter pour autant ?

Il entend dire que c'est bientôt les élections et que ça met les élus en difficultés. Pour autant des élections, il y en a en permanence et faut-il s'arrêter de travailler. Par ailleurs Droite/Gauche, il est possible de s'entendre sur certains sujets.

Pour lui ce projet est une chance ! Il faut donc dialoguer et lever les difficultés dans le respect de chacun.

Malgré tout, M. Daugeron, président du Pays de la Châtre, a décidé de proposer un vote à un moment inadapté et de surcroit avec des informations erronées. Il faut tout de même continuer le dialogue car c'est un projet majeur et le président de la Région est d'accord avec ça.

Il mentionne également le collectif citoyen de soutien au PNR qui regroupe 55 associations et représente la société civile. On ne peut pas les mettre de côté. Tout comme les élus d'ailleurs.

Il était prévu une association de préfiguration du PNR pour 2024 et les élus des Pays avaient validé le principe mais M. Daugeron a cheminé et est devenu contre depuis. Le vote des élus de la Châtre en mars a mis en pause. Ce n'est pas un arrêt.

Il faut donc présenter un travail à la reprise en 2026 pour les nouveaux élus. Il faut le préparer et présenter des choses concrètes. Pourquoi pas un groupe de travail de ceux qui veulent avancer sur certains sujets thématiques et commencer à poser les bases de la future charte.

Il indique qu'il est là pour écouter les élus du Pays Berry St-Amandois mais qu'il ne forcera pas. Il souhaite la méthode douce.

La Région est attachée aux outils de solidarité dans ses politiques et malgré une baisse du budget, elle a conservé les enveloppes des CRST et le budget agricole a été augmenté de 1 M€. Pour lui, le Parc naturel régional peut être un nouvel outil de solidarité pour le sud Berry qui pourrait ainsi avoir un rayonnement supérieur.

**Débat autour du projet :**

**Le président COSYNS** remercie le vice-président Roullet, toujours positif dans ses interventions.

Il confirme qu'il ne faut pas passer à côté de cette belle idée et qu'avec le temps, nos idées et avec l'expérience des autres, nous allons pouvoir avancer. Il y a une opportunité à saisir, on n'a pas le droit de s'arrêter.

**M. DELANGE**, délégué de Chavannes, dit que ce projet ne permet pas de traiter le sujet de l'économie. Pour attirer de jeunes couples, il faut du travail. Par ailleurs, il n'est pas sûr que parler de bocage (les bouchures ne parlent pas aux parisiens) soit le véritable enjeu. Il faut nourrir le projet avec d'autres sujets. Il regrette également le manque de communication.

**M. ROULLET** répond et fait remarquer que ses questions abordent en réalité le sujet de l'attractivité. Il faut renverser l'image car même s'il y a de l'emploi les gens ne viennent pas. Il faut des coopérations entre le Cher et l'Indre. Il faut être fier.

**Mme RIVET**, maire de Marçais, ancienne vice-présidente régionale, notamment déléguée aux PNR, dit que le PNR ne traitera pas tous les sujets économiques et que le PNR est un complément du Pays. Le Pays apporte aujourd'hui des financements structurants (CRST, LEADER). Le PNR permettra d'apporter des compétences d'animation, de l'expertise pour développer les actions. Aujourd'hui on n'a pas assez de monde et le PNR permettra ça.

**M. ROULLET** rappelle qu'un parc peut accueillir des activités économiques. Ce n'est pas que la nature. Il n'y a pas de contradictions. Il y a des modalités d'entente et de travail à trouver en bonne intelligence.

**Mme LERUDE** dit que l'économie ne fait pas partie des PNR.

**M. ROULLET** dit qu'un parc n'exclue pas l'économie.

**M. COSYNS** relate le voyage au PNR Millevaches en Limousin où il a beaucoup été question d'économie. L'installation d'entreprises n'est pas compromise. Le PNR fait des recommandations en termes d'intégration paysagère et environnementale. Il donne un avis mais il n'y a pas obligation de suivre. Par ailleurs, les PNR mettent en avant les traditions locales. Il y a tout un lien avec le savoir-faire lainier et tapissier des entreprises d'Aubusson et alentours.

Il rappelle la stratégie économique du Pays qui proposait un service commun aux différentes communautés de communes pour aller plus loin dans ce domaine qu'aujourd'hui.

**M. COSYNS donne la parole à Mme MARCHET**, membre du conseil de développement du Pays, qui, après avoir excusé le président du conseil de développement, Jérôme PASCAUD, qui ne peut être présent, fait lecture d'une motion du conseil de développement.

*« Nous, les membres du Conseil de développement du Pays Berry St-Amandois, représentants de la société civile, réunis en séance le 20 mars 2025*

*Au regard :*

- *du rapport émis par le CESE 'Conseil Economique et Social Environnemental' – section aménagement durable des territoires- en 2018 sur les apports des parcs naturels régionaux à l'aménagement et au développement durable des territoires*
- *de la définition et les missions d'un parc naturel régional*

*Considérant :*

- *les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles mais aussi les fragilités démographiques et économiques des 102 communes rurales de ce sud Berry*

- *les enjeux de préservation et de développement exprimés dans les outils de planification et différentes stratégies des pays*

*Affirmons qu'un parc naturel régional serait l'outil le plus en adéquation avec les réalités et besoins de ce territoire pour répondre aux nécessités de préservation de nos atouts tout en permettant un développement durable et concerté. Enfin, il permettrait au sud Berry avec 58 000 habitants d'être un acteur de poids pour exister dans l'espace régional et s'insérer dans les programmes d'aménagement du territoire de demain.*

*Rappelons notre attachement à la réalisation de ce projet et demandons que celui-ci ne soit pas enterré avec l'avis du Pays de la Châtre.*

*Souhaitons qu'il soit examiné au moins jusqu'aux bases de l'écriture d'une charte qui traduirait le projet de développement du territoire et qu'il soit ouvert à la discussion avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. »*

Elle rappelle l'action du collectif citoyen de soutien qui souhaite poursuivre l'information. Une réunion à Lignières a eu le lieu le 8 avril où chacun a pu s'exprimer. Une prochaine aura lieu à La Châtre le 26 et d'autres sont prévues du coté de St-Amand.

**M. COSYNS** respecte le choix du Pays de la Châtre mais pense que c'est trop tôt pour se prononcer. Cette pause est dommageable car c'est une perte de temps pour agir. Il faut aller jusqu'à la décision des communes et ce n'est pas le moment.

**Mme LERUDE** demande quand les élus du Pays se prononceront et pourront s'exprimer ? Est-ce que la délibération prévue à l'ordre du jour sur le poste PNR en est un moyen ? Elle regrette que l'économie ne soit pas assez développée dans ce projet.

**M COSYNS** souhaite que l'expression se fasse au moment où c'est prévu dans la procédure. Il souhaite que le prochain mandat soit l'occasion de lancer le chantier de l'économie à bras le corps.

**Mme SERVANT-MASSÉ**, cheffe de projet, précise que l'économie n'est pas mise de côté dans un parc. Parmi les 5 missions obligatoires figure la contribution au développement économique, social et qualité de vie. Que dans la mission première de préservation et gestion des patrimoines, il y a le patrimoine culturel qui comprend les savoir-faire traditionnels et historiques (ex : dans le PNR du Doubs horloger, c'est un volet important). L'approche transversale de mise dans les parcs contribue au développement économique : l'activité touristique est valorisée, l'agriculture et les produits locaux... . Il est possible aussi de proposer des actions permettant aux entreprises de mieux intégrer les questions environnementales et énergétiques dans leurs projets par exemple. Cela reste à définir dans la future charte.

## **2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2025**

Il n'est formulé aucune autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **3. BUDGET**

### **3.1. BUDGET PRINCIPAL**

#### **3.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2024**

Le Président explique à l'assemblée : Mme Isabelle GODIN, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Amand-Montrond, nous a communiqué son compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget principal. Il ressort de son examen que les résultats d'exécution affichés dans ce compte de gestion correspondent en tous points aux résultats définitifs qui ont été présentés pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Responsable du Service de Gestion Comptable au titre du Budget principal. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3.1.2. Approbation du Compte Administratif 2024**

Pour la présentation et le vote du Compte Administratif, un président de séance doit être désigné en lieu et place du président du syndicat qui se retire, ne prenant pas part au vote. C'est Fabienne LEVACHER qui prend la présidence.

Pour rappel le budget a été voté par chapitre. Le budget 2024 a été voté en section de fonctionnement à l'équilibre pour **747 086,23 €**.

Son exécution se présente de la manière suivante :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
Chapitre 002 : Déficit antérieur reporté	0	0
Chapitre 11 Charges à caractère général	346 424,46 €	120 701,27 €
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	281 390,00 €	235 888,88 €
Chapitre 042 Dotation aux amortissements et aux provisions	16 000,00 €	14 710,78 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	103 271,77	99 943,96
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0	0,00 €
<b>Total</b>	<b>747 086,23 €</b>	<b>471 244,89 €</b>

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés	164 179,35 €	164 179,35 €
Chapitre 013 Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	7 193,68 €	7 193,68 €
Chapitre 70 Vente de marchandises	28 000,00 €	27 332,71 €
Chapitre 74 Dotations subvention et participation	547 713,20 €	544 961,93 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	0,00 €	92,20 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>747 086,23 €</b>	<b>743 759,87 €</b>

→ Ce qui entraîne un **excédent de fonctionnement de 272 514,98 €**.

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	7 193,68 €	7 193,68 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	3 000,00 €	0 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	0,00 €	0 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	63 782,74 €	1 475,35 €
<b>Total</b>	<b>73 976,42 €</b>	<b>8 669,03 €</b>

<u>Recettes d'Investissement</u>	Prévu 2024	Réalisé 2024
Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	49 759,02 €	49 759,02 €
Chapitre 040 Immobilisations	16 000 €	14 710,78 €
Chapitre 013 Subventions d'investissement rattaché aux actifs	7 217,40 €	0 €
Chapitre 10222 FCTVA	1 000,00 €	36,20 €
<b>Total</b>	<b>73 976,42 €</b>	<b>64 506 €</b>

→ Ce qui entraîne un **excédent d'investissement de 55 836,97 €**.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
CA 2024 Budget Principal Pays Berry Saint-Amandois						
Opérations de l'exercice	471 244,89 €	579 580,52 €	8 669,03 €	14 746,98 €	479 913,92 €	594 327,50 €
Solde de l'exercice		108 335,63 €		6 077,95 €		114 413,58 €
Résultats 2023 reportés		164 179,35 €		49 759,02 €		213 938,37 €
<b>TOTAUX</b>	<b>471 244,89 €</b>	<b>743 759,87 €</b>	<b>8 669,03 €</b>	<b>64 506,00 €</b>	<b>479 913,92 €</b>	<b>808 265,87 €</b>
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>272 514,98 €</b>		<b>55 836,97 €</b>		<b>328 351,95 €</b>

Le Président ne prenant pas part au vote, le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2024 tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus.

### 3.1.3. Affectation des résultats et reprise des déficits

Sur proposition du Président le comité syndical décide à l'unanimité la reprise des résultats de la façon suivante :

- 272 514,98 € de la section de fonctionnement du budget principal au compte de recette 002 du budget primitif 2025
- 55 836,97 € de la section d'investissement du budget principal au compte de recette 001 du budget primitif 2025

### 3.1.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2024

#### 3.1.4.1 Délibérations spécifiques attenantes au budget

Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer pour le budget principal du syndicat mixte de développement du Pays Berry St Amandois la participation des collectivités adhérentes comme suit :

- la cotisation par habitants à 1,80 € pour les communes et 1,80 € pour les communautés de communes. Cette contribution est basée sur la population légale des communes (population totale 2022 fixée par le décret 2024-1276 du 31/12/2024 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025). La population du territoire s'établit à 45 579 habitants.
- une contribution des communes de 1,23 € par habitant pour le financement de la Mission Locale Cher Sud.
- Incrire une participation du Conseil Départemental à hauteur de 60 300 €.

**Le comité syndical décide à l'unanimité de cotiser aux organismes suivants :**

- Agence de Développement Territoire et tourisme (AD2T) du Cher pour un montant de 560 €
- A3P (association régionale des pays) pour 290 €
- ANPP (Association Nationale des Pays et PETR) pour 620 €
- CNAS pour un montant de 888 €
- Association Leader France pour 750 €
- CAUE pour 120 €
- Fédération Nationale de SCoT pour 526,03 € (à imputer sur le budget annexe SCoT)

Etant entendu que certains montants indiqués correspondent aux montants 2024 et devront être actualisés lorsque ces organismes auront défini leurs contributions. Etant également entendu que la cotisation au CNAS pourra être augmentée en fonction du nombre d'agents recrutés. Un crédit global de 4 000 € est inscrit dans le compte 6281.

**Le comité syndical décide également à l'unanimité :**

- D'attribuer une subvention de 56 062,17 € à la Mission Locale Cher Sud suivant la convention que le Président a été autorisé à signer par délibération du comité syndical du 3 février 2014.
- D'attribuer une subvention de 1 000 € à la Fédération des chasseurs dans le cadre du programme départemental des « jachères et espaces fleuris et apicoles » (compte 65748). L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Comptabilité M57 : fongibilité des crédits**

Cette fongibilité permet de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas de crédits suffisants, sans avoir à attendre la réunion de l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative budgétaire. L'assemblée délibérante est informée, lors de la plus proche séance, des virements de crédits opérés.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président, pour l'année 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :**

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement pour le Budget principal et les budgets annexes OPAH et SCoT
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement pour le Budget principal.

### 3.1.4.2 Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est un outil comptable et budgétaire qui doit être annexé au budget et au compte administratif.

Il est, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, composé comme suit :

Tableau des effectifs								
	Date et n° de délibération portant création de l'emploi	Libellé	Statut	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire du poste	Poste budgété	Poste pourvu/occupé par
Filière administrative	du 17/07/2003	Directeur.trice/ agent de développement territorial	Contractuel à durée indéterminée	A	Attaché territorial	35 h	1	1
	N° 04/05 du 21/11/2005	Chargé.e de mission économie/emploi	Titulaire Contractuel	A	Attaché territorial	35 h	0	0
	N° 03/209 du 16/07/2013	Animateur.trice territorial.e de santé	Contractuel	A	Attaché territorial	35 h	1	1
	N° 03/333 du 20/06/2016 modifié par n° 05/513 du 01/12/2020	Secrétaire/Comptable	Titulaire	C	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs	35 h	1	1
	N° 02/346 du 31/03/2017	Chef.fe de projet SCOT	Titulaire/contractuel	A	Attaché territorial	35 h	1	0
	N° 04/561 du 11/10/2021	Chargé.e de mission Projet Alimentaire de Territoire	Contractuel - <i>Emploi non permanent</i>	A	Attaché territorial	35 h	1	0
	N° 03/558 du 14/06/2021 modifiée par 04/563 du 11/10/2021	Assistant.e CRTE/projet de territoire	Contractuel - <i>Emploi non permanent</i>	B	Rédacteur	35 h	0	0
	N° 05/515 du 12/12/2022	Animateur.trice / gestionnaire LEADER	Titulaire/contractuel	A	Attaché territorial	35 h	0	0
Filière technique	06/09/2002	Chargé.e de développement local	Titulaire	A	Ingénieur territorial	35 h	1	1

**Le comité syndical valide à l'unanimité ce tableau des effectifs.**

### 3.1.4.3 Vote du budget

Il est proposé au comité syndical, et comme le prévoit notre règlement budgétaire et financier, le **vote global du budget principal primitif 2025 par chapitre tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :**

## Fonctionnement

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	<u>Prévu 2025</u>
Chapitre 002 : Déficit antérieur reporté	0
Chapitre 11 Charges à caractère général	346 001,29 €
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	289 440 €
Chapitre 042 Dotation aux amortissements et aux provisions	11 557,82 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	105 284,17 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	11 517 €
<b>Total</b>	<b>763 800,28 €</b>

<u>Recettes Fonctionnement</u>	<u>Prévu 2025</u>
Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés	272 514,98 €
Chapitre 013 Atténuations de charges	0,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	7 193,68 €
Chapitre 70 Vente de marchandises	19 200 € €
Chapitre 74 Dotations subvention et participation	464 799,42 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	92,20 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €
<b>Total</b>	<b>763 800,28 €</b>

## Investissement

<u>Dépenses d'Investissement</u>	<u>Prévu 2025</u>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	7 193,68 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	3 000,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	0,00 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	57 362,33 €
<b>Total</b>	<b>67 556,01 €</b>

<u>Recettes d'Investissement</u>	<u>Prévu 2025</u>
Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	55 836,97 €
Chapitre 040 Immobilisations	11 557,82 €
Chapitre 10222 FCTVA	161,22 €
<b>Total</b>	<b>67 556,01 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à la majorité, avec 56 voix Pour et 1 abstention (Sidialles), par chapitre, le Budget Primitif principal 2025 du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St Amandois tel que résumé dans les tableaux ci-dessus.

### **3.2. BUDGET ANNEXE SCoT**

#### **3.2.1. Approbation du Compte de gestion 2024**

Le Président explique à l'assemblée : Mme Isabelle GODIN, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Amand-Montrond, nous a communiqué son compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe SCoT. Il ressort de son examen que les résultats d'exécution affichés dans ce compte de gestion correspondent en tous points aux résultats définitifs qui ont été présentés pour le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Responsable du Service de Gestion Comptable au titre du Budget annexe SCoT. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### **3.2.2. Approbation du Compte administratif 2024**

Pour la présentation et le vote du Compte Administratif, un président de séance doit être désigné en lieu et place du président du syndicat qui se retire, ne prenant pas part au vote. C'est Fabienne LEVACHER qui prend la présidence.

Pour rappel le budget a été voté par chapitre. Le budget 2024 a été voté en section de fonctionnement à l'équilibre pour **308 593,35 €**.

Son exécution se présente de la manière suivante :

<b><u>Dépenses de Fonctionnement</u></b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
<b>Chapitre 11 Charges à caractère général</b>	253 393,35 €	10 201,03 €
<b>Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés</b>	55 200,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 65 Autres charges gestion courante</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 022 Dépenses imprévues</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>308 593,35 €</b>	<b>10 201,03 €</b>

<b><u>Recettes Fonctionnement</u></b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
<b>Chapitre 02 Excédents antérieurs reportés</b>	272 034,15 €	272 034,15 €
<b>Chapitre 74 Dotations subvention et participation</b>	36 559,20 €	36 559,20 €
<b>Total</b>	<b>308 593,35 €</b>	<b>308 593,35 €</b>

→ Ce qui entraîne un **excédent de fonctionnement de 298 392,32 €**.

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement

**Le Président ne prenant pas part au vote, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus.**

### **3.2.3. Affectation des résultats**

**Sur proposition du Président le comité syndical décide à l'unanimité la reprise des résultats de la façon suivante :**

**298 392,32 € de la section de fonctionnement du budget annexe SCoT au compte de recette 002 du budget annexe primitif 2025.**

### **3.2.4. Présentation et vote du budget primitif 2025**

**Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer pour l'exercice 2025 la participation des communautés de communes au budget annexe SCoT à 0,80 € par habitant. Cette contribution est basée sur la population légale des communes (population totale 2022 fixée par le décret 2024-1276 du 31/12/2024 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025). La population du territoire s'établit à 45 579 habitants.**

Il est proposé au comité syndical le vote global du budget annexe SCoT primitif 2025 par chapitre tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

<b><u>Dépenses de Fonctionnement</u></b>	<b>Prévu BP 2025</b>
<b>Chapitre 11 Charges à caractère général</b>	277 655,32 €
<b>Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés</b>	57 200 €
<b>Total</b>	<b>334 855,32 €</b>

<b><u>Recettes Fonctionnement</u></b>	<b>Prévu BP 2025</b>
<b>Chapitre 02 Excédents antérieurs reportés</b>	298 392,32 €
<b>Chapitre 74 Dotations subvention et participation</b>	36 463 €
<b>Chapitre 75 Autres produits gestion courante</b>	0,00 €
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>	0,00 €
<b>Total</b>	<b>334 855,32 €</b>

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif 2025 du budget annexe SCoT du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St Amandois tel que résumé dans les tableaux ci-dessus.**

### **3.3. BUDGET ANNEXE OPAH**

#### **3.3.1. Approbation du Compte de Gestion 2024**

Le Président explique à l'assemblée : Mme Isabelle GODIN, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Amand-Montrond, nous a communiqué son compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe OPAH. Il ressort de son examen que les résultats d'exécution affichés dans ce compte de gestion

correspondent en tous points aux résultats définitifs qui ont été présentés pour le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Responsable du Service de Gestion Comptable au titre du Budget annexe OPAH. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **3.3.2. Approbation du Compte Administratif 2024**

Pour la présentation et le vote du Compte Administratif, un président de séance doit être désigné en lieu et place du président du syndicat qui se retire, ne prenant pas part au vote. C'est Fabienne LEVACHER qui prend la présidence.

Pour rappel le budget a été voté par chapitre. Le budget 2024 a été voté en section de fonctionnement à l'équilibre pour **370 516,32 €**.

Son exécution se présente de la manière suivante :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
<b>Chapitre 11 Charges à caractère général</b>	97 000 €	55 720 €
<b>Chapitre 65 Autres charges gestion courante</b>	273 516,32 €	101 514 €
<b>Total</b>	<b>370 516,32 €</b>	<b>157 234 €</b>

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Prévu 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
<b>Chapitre 02 Excédents antérieurs reportés</b>	136 264,32 €	136 264,32 €
<b>Chapitre 74 Dotations subvention et participation</b>	234 252 €	208 220,95 €
<b>Chapitre 75 Autres produits gestion courante</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 77 Produits exceptionnels</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>370 516,32 €</b>	<b>344 485,27 €</b>

→ Ce qui entraîne un **excédent de fonctionnement de 187 251,27 €**.

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement

**Le Président ne prenant pas part au vote, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus.**

### **3.3.3. Affectation des résultats**

**Sur proposition du Président le comité syndical décide à l'unanimité la reprise des résultats de la façon suivante :**

**187 251,27 € de la section de fonctionnement du budget annexe OPAH au compte de recette 002 du budget annexe primitif 2025.**

### **3.3.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2025**

Il est proposé au Comité Syndical, pour la gestion d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de fixer la contribution des communes sur le mode de calcul suivant :

- \* Une part forfaitaire de 60 % du montant annuel à récupérer. Cette somme est divisée par le nombre de communes. Ce premier résultat est divisé par deux pour les communes de – de 100 habitants. Le solde est divisé par le nombre de communes de + de 100 habitants.
- \* Une seconde part variable de 40 % est divisée par le nombre d'habitants et permet d'obtenir le montant de base par habitant pour chaque commune.

**Concernant les participations des communes il est proposé de la fixer pour l'exercice 2025**

- **Une part forfaitaire pour les communes de – de 100 hab de : 419 €**
- **Une part forfaitaire pour les communes de + de 100 hab de : 900 €**
- **+ 1,05 € par habitants part variable**

**Cette contribution est basée sur la population légale des communes (population totale 2022 fixée par le décret 2024-1276 du 31/12/2024 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025). La population du territoire s'établit à 45 579 habitants.**

**Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant de cette participation 2025 des communes pour le budget annexe OPAH du syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois.**

Il est proposé au comité syndical le vote global du budget annexe OPAH primitif 2025 par chapitre tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

<b>- Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Prévu 2025</b>
<b>Chapitre 11 Charges à caractère général</b>	<b>84 014 €</b>
<b>Chapitre 65 Autres charges gestion courante</b>	<b>301 237,27 €</b>
<b>Total</b>	<b>385 251,27 €</b>

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Prévu 2025</b>
<b>Chapitre 02 Excédents antérieurs reportés</b>	<b>187 251,27 €</b>
<b>Chapitre 74 Dotations subvention et participation</b>	<b>198 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>385 251,27 €</b>

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif 2025 du budget annexe OPAH du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St Amandois tel que résumé dans les tableaux ci-dessus.**

#### **4. EXAMEN DES DOSSIERS OPAH**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune du logement</b>	<b>Type de projet</b>	<b>Dépense subventionnable PAYS</b>	<b>Taux PAYS</b>	<b>Subvention PAYS</b>
CHEWET	Dominique	Saint-Saturnin	Rénovation énergétique – gain de 50%	25 000 €	10 %	2 500 €
ESCOTO-GODINEZ	Lucia	Saint-Saturnin	Rénovation énergétique – gain de 74%	25 000 €	10 %	2 500 €
BONNEFOY	Ginette	Saint-Maur	Rénovation énergétique – gain de 72%	25 000 €	10 %	2 500 €
BUCHARD	Mikael	Saint-Georges-de-Poisieux	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 83%	50 000 €	10 %	5 000 €
AUROUX MARTINAT	Brigitte Daniel	Châteaumeillant	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 60%	50 000 €	10 %	5 000 €

M. le Président expose ensuite la situation de M. Pascal Lasauzais de Sidialles, pour lequel une subvention de 5 000 € a été accordée par délibération du bureau syndical n° 03\_320/23.09.2024 le 23 septembre 2024. Le co-financement attribué par la Fondation Abbé Pierre ayant été moins important que prévu, un complément de subvention est sollicité sur la caisse d'urgence afin de permettre au projet de se réaliser, à hauteur de 591,22 €.

**Le comité syndical valide à l'unanimité ces dossiers.**

#### **5. ADHESION A L'ADIL DU CHER ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PAYS**

Dans un premier temps, il avait été proposé que chaque communauté de communes adhère individuellement à l'ADIL du Cher (Agence Départementale d'Information sur le Logement) mais dans le cadre du travail mené sur le Pacte territorial France Rénov, il apparaît plus pertinent de faire une adhésion pour tout le territoire du Pays, ceci afin que tous les habitants puissent avoir accès aux services de l'ADIL.

Cette adhésion est de 0,11 cts par habitants et est prévue au budget annexe OPAH.

**Le comité syndical valide à l'unanimité l'adhésion du syndicat de Pays à l'ADIL du Cher et désigne M. Philippe Auzon, délégué de la communauté de communes Cœur de France, pour le représenter.**

#### **6. POURSUITE DU COT ENR**

Depuis 2018, nous nous sommes associés avec le Pays de la Chatre pour candidater auprès de l'ADEME afin de bénéficier d'un programme visant le développement des énergies renouvelables : le Contrat d'objectif Territorial (CoT).

Ce Contrat permet de favoriser l'émergence des projets d'énergies renouvelables thermiques sur nos deux territoires. Le Pays Berry St-Amandois en est le chef de fil. Les bénéficiaires sont les collectivités, les bailleurs sociaux, les associations, les exploitations agricoles et les entreprises.

Le second contrat s'est terminé avec succès en mars 2025, et il est donc proposé de poursuivre cette dynamique en candidatant à un troisième contrat dorénavant dénommé Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique (CCRT) sur une période de 4 ans (mars 2025 à mars 2029).

**Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité :**

- De poursuivre l'association avec le Pays de la Châtre pour le dépôt d'une candidature
- D'accepter d'être désigné opérateur territorial de ce programme
- De mandater le Président pour signer un accord tripartite avec l'ADEME et le Conseil Régional qui formalisera les clauses de ce contrat
- D'autoriser le Président à signer le CCRT et tous les documents qui s'y rapporteront

**Enfin, en termes d'animation du dispositif, le comité syndical autorise le Président à signer des conventions partenariales :**

- Avec le Pays de la Châtre en Berry qui mettra à disposition un de ses agents afin d'assurer le suivi et l'animation du CoT
- Avec la Communauté de Commune Berry Grand Sud pour mettre à disposition son chef de projet transition écologique pour animer le CoT sur l'intégralité du périmètre du Pays

**Il est acté que :**

- ces deux animateurs pourront intervenir sur l'ensemble du territoire CoT EnR
- le Pays Berry St Amandois recevra une participation de l'ADEME afin de financer cette mission d'animation
- cette subvention sera reversée à part égale au Pays de la Châtre et à la CdC Berry Grand Sud.

## **7. DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES POSTES PNR ET CLS**

### **7.1 POSTE CLS**

Le Président présente le plan de financement pour l'animation du Contrat Local de Santé de décembre 2024 à novembre 2025 :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Salaires	45 000 €	ARS	25 000 €
Frais de fonctionnement (15 %)	6 750 €	Conseil Régional CRST (subvention écrétée)	16 400 €
		Autofinancement	10 350 €
Total	51 750 €		51 750 €

**Le comité syndical valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'ARS et du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.**

### **7.2 POSTE PNR**

Le président fait lecture de la délibération proposée.

**Objet: MISSION PARC NATUREL REGIONAL: validation des missions et demande de subvention du poste de la cheffe de projet pour 2025**

Le syndicat de Pays est engagé depuis 2018 dans le processus de candidature au label Parc naturel régional sur le sud Berry avec le Pays de la Châtre et qui a abouti pour 2023 et 2024 à une convention d'objectifs et de moyens pour porter l'animation en local du projet. Ce partenariat est désormais caduque depuis la décision du 6 mars 2025 des élus du comité syndical du Pays de la Châtre qui ont approuvé à la majorité « la mise en pause du projet de PNR sud Berry jusqu'aux prochaines élections municipales ».

Le Président précise que le Pays Berry St-Amandois ne souhaite pas abandonner la mise en place d'un tel projet, important pour l'avenir du territoire, tout en l'ajustant à cette nouvelle donne. Afin que l'idée d'un projet de PNR puisse continuer à vivre jusqu'aux prochaines élections, le Pays Berry St-Amandois reprend l'initiative du portage local de la démarche avec l'appui de la Région et en collaboration avec les communes de l'Indre volontaires.

Ce temps sera mis à profit pour :

1. Poursuivre l'information et la communication auprès des élus, partenaires et du grand public (sur la base des demandes reçues)
2. Préparer et approfondir les éléments nécessaires à la décision pour une présentation du projet aux futurs élus locaux (communes et communautés de communes) en 2026
3. Mettre en place des actions illustratives à l'échelle du périmètre tout en agissant dès à présent pour le sud Berry

Ainsi le président propose que le Pays Berry St-Amandois continue de porter la mission PNR au travers notamment du poste de cheffe de projet tout en réduisant le temps dévolu à 50% d'un temps plein.

**Les missions pour 2025 seraient les suivantes :**

**1 – Suivi du projet de PNR**

- Assurer le suivi du projet de PNR sud Berry et être le référent technique du projet en local.
- Poursuivre l'information et la sensibilisation sur le projet : missions, périmètre, fonctionnement, intérêts...
- Assurer une veille sur les projets locaux et actions en lien avec les thématiques et missions d'un PNR et une veille législative et juridique sur le plan national

**2 - Mise en place d'un groupe de travail pour la promotion et l'émergence du PNR**

- Contribuer à la mise en place d'une instance (+/- informelle) pour la promotion et l'émergence du Parc naturel régional
- Assurer l'animation de cette instance
- Avancer dans l'élaboration des premières grandes orientations de la future charte
- Préparer le contenu d'un dossier/temps de présentation aux futurs élus

**3 – Animation du dispositif « si on plantait pour demain »**

- Pilotage et animation de l'appel à projet et de la commande groupée
- Construction de dispositifs d'accompagnement techniques, de formations à l'entretien, la gestion durable des plantations pour les bénéficiaires en lien avec les partenaires techniques locaux
- Communication, suivi, évaluation de l'opération pour extension en 2026 sur la partie Indre du périmètre

**4 – Engager un travail pour lancer une 2<sup>e</sup> action de préfiguration sur la mise en place d'un comité d'itinéraire pour St-Jacques à Vélo**

Dépenses		Recettes	
Salaire chargé (50% ETP)	31 274,52 €	Conseil régional (80%)	25 000 €
		Autofinancement	6 274,52 €

**Les élus du comité syndical, à la majorité moins une voix contre (Sidialles) :**

- approuve qu'un agent du syndicat porte cette animation à 50% d'un ETP
- approuve la poursuite du portage et les missions prévues pour 2025
- sollicite le Conseil régional pour un financement à 80% des dépenses relatives au poste (salaire chargé) dans le cadre du Contrat plan Etat/Région – volet Contrats de parc
- autorise le Président à solliciter la subvention et effectuer les démarches nécessaires

## **8. PRÉSENTATION DES EVOLUTIONS DE L'OPÉRATION « SI ON PLANTAIT POUR DEMAIN »**

Le cahier des charges a été envoyé aux délégués.

Mme LERUDE s'inquiète et regrette la complexification du dossier.

M. COSYNS respecte le travail de la commission Environnement/cadre de vie mais ne veut pas que les choses se compliquent. Il pense que les agriculteurs n'ont pas besoin de cette exigence supplémentaire.

Mmes RIVET et CABROL qui sont membres de la commission indiquent que parfois il y a des erreurs des bénéficiaires dans la gestion et le suivi de la plantation. Il s'agit d'apporter des conseils en amont.

Mme SERVANT-MASSÉ veut rassurer les membres. Elle indique que les principaux changements sont en effet nés de la volonté de proposer un accompagnement qui soit gage de qualité, de bonne reprise des plants mais aussi de bonne intégration paysagère.

Et justement pour les projets des agriculteurs ainsi que ceux dans des contextes ou des lieux qui favorisent la qualité de l'eau ou la trame verte et bleue, l'aide passe à 80% (au lieu de 50%). Ce besoin d'accompagnement a été constaté des techniciens agricoles car planter une haie n'est pas forcément une compétence automatique des agriculteurs. Comme de tout le monde d'ailleurs. Il y a de nombreux paramètres à prendre en compte (nature du sol, objectifs de la haie..). L'accompagnement demandé pour les agriculteurs peut être déjà existant. Par exemple ceux qui ont des dossiers Pacte de la haie où l'accompagnement est obligatoire, ils peuvent le faire valoir pour une partie de leur dossier non retenu au pacte et qui pourrait passer via le Pays. Divers partenariats sont à l'étude pour accompagner avec la Chambre d'agriculture, le CAUE pour les communes.

Enfin, concernant le dossier, en effet, le nombre de pages a doublé mais les 2/3 sont dédiées à recontextualiser l'opération, informer sur les règles et conditions. Il y a juste une page à remplir dont une dizaine de lignes pour que les bénéficiaires expliquent et justifient leur demande.

Le nouveau formulaire a déjà été testé en 2024 et nous avons quand même soutenu 49 dossiers.

Il est prévu que 2025 soit une année test notamment pour l'accompagnement et les nouveaux types de plantation. Une commission étudiera les dossiers.

Le Président est d'accord pour une année de test et demande à faire un bilan rapidement après.

### **Objet : OPÉRATION « Si On Plantait pour demain » : validation du nouveau cahier des charges et composition de la commission d'examen des dossiers**

L'opération collective d'aide à la plantation de haies, d'alignements d'arbres et de vergers du pays Berry St-Amandois existe depuis 2008. Avec l'actualisation nécessaire des conditions de son financement fixées dans la fiche-action 4 du CRST 2024-2028 et le choix d'en faire une action de préfiguration du futur PNR sud Berry, un travail de fond a été mené pour en faire le bilan, améliorer et étendre son contenu.

**Un nouveau cahier des charges est proposé** qui a fait l'objet de nombreuses consultations et réunions avant une validation préalable par la commission Environnement/cadre de vie du Pays. Les élus du comité syndical ont pu prendre connaissance du projet de cahier des charges préalablement fourni.

Les objectifs initiaux du Pays et les références à sa stratégie de territoire et ses documents de référence (charte paysagère, trame verte et bleue) sont conservés et développés. L'opération continue à s'adresser à tout type de planteurs, permettant à chacun de contribuer à sa mesure. Les grands types de plantations sont identiques: haies champêtres, alignements d'arbres et vergers et le taux d'aide de base est conservé à 50%.

Les nouveautés résident dans l'introduction du soutien aux petits projets d'agroforesteries inférieurs à 2 ha (plantations intra parcellaires et parcours arborés) et au soutien à l'expérimentation pour les agriculteurs. Le nombre de fruitiers pour les vergers est réduit pour les particuliers et usage privé : entre 6 et 15 arbres (avec un minimum de 3 variétés locales). De plus, une bonification à 80% est proposée pour tous projets agricoles,

et ceux répondant à des enjeux environnement les plus prégnants (protection sols/gestion de l'eau + trame verte).

Il est proposé qu'une commission d'examen spécifique soit créée pour étudier les dossiers, en particulier pour l'attribution du taux de bonification à 80%, et dont la composition soit la suivante : 3 experts techniques + 3 représentants de 3 grandes catégories de bénéficiaires (particulier, collectivité, agriculteur) + un élu référent du Pays + le chargé de mission de l'opération.

Enfin, en plus de l'aide à l'acquisition de plants, un volet de l'opération pour l'aide à la conception et au suivi des projets est proposé pour garantir une meilleure réussite des plantations dans la durée et pour maximiser les effets bénéfiques.

L'opération pour tenir compte de ces évolutions prend le nom de « Si on plantait pour demain ».

**Le comité syndical valide à l'unanimité le nouveau cahier des charges et la composition de la commission pour 2025 qui sera une année test. Un bilan sera fait à l'issue.**

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 Démarche « Mon restau responsable »**

Hélène SERVANT-MASSÉ, qui reprend à 50% de son temps une mission sur le **projet alimentaire de territoire (PAT)**, présente la démarche « **Mon restau responsable** » qui s'adresse à la restauration collective.

Dans le cadre de la stratégie du PAT, un axe spécifique est dédié au soutien à la restauration collective comme levier pour favoriser une alimentation plus locale et responsable. Le Pays a été retenu pour bénéficier d'un dispositif imaginé et porté par 2 organismes : Resto co (fédération d'acteurs de la restauration collective) et FNH (Fondation pour la Nature et l'Homme) : « **Mon restau responsable** ».

*Les objectifs sont d'encourager tout restaurant collectif, qu'il soit public, privé, en gestion directe ou concédée à progresser dans une approche responsable qui repose sur 4 piliers : le bien être des convives, un contenu de l'assiette plus durable et local, la lutte contre le gaspillage et les éco-gestes et son engagement social et territorial.*

Pour cela le restaurant volontaire (démarche gratuite) remplit un autodiagnostic qui lui permet de se situer dans les 4 piliers. Ensuite, s'il le souhaite il prend une série d'engagements d'amélioration et rend son engagement public en invitant ses convives, partenaires, fournisseurs ou d'autres cantines à une séquence de présentation. Les engagements sont donc adaptés à chacun en fonction de ses moyens et spécificités. L'idée est de progresser. Il bénéficie alors du label « **mon restau responsable** » et dispose de 2 ans pour atteindre ses objectifs. A l'issu des 2 ans, une présentation est faite de nouveau aux partenaires qui accordent la garantie et la démarche se poursuit pour progresser sur de nouveaux engagements.

⇒ Pour le Pays, l'idée est d'utiliser cette démarche pour créer une dynamique d'émulation locale, de faciliter la mise en place d'un réseau des cuisiniers et gestionnaires du territoire et créer de l'échange de bonnes pratiques.

Le restaurant associatif du Foyer de jeunes travailleurs de St-Amand s'est déjà engagé. Ne pas hésiter car c'est gratuit, cela peut être un guide pour progresser (notamment sur la loi EGALIM) et se fait sur la base du volontariat.

Pour la présentation du dispositif (vidéo en bas de page) : <https://www.monrestauresponsable.org/>

Pour bénéficier de l'accompagnement du Pays, contact : Hélène Servant-Massé (02 19 23 00 36 – pat@pays-berry-st-amandois.fr).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h.



Le Président, Louis COSYNS